



CLASSIC RACING SPIRIT 2019

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION

L'ACSO Classic, section historique de l'Automobile-Club du Sud-Ouest située 8 place des Quinconces à Bordeaux (33), organise le lundi 11 novembre 2019 une sortie sous la forme d'une journée de roulage sur circuit. L'inscription, ouverte à tous, est réservée en priorité aux membres de l'ACSO Classic à jour de leur cotisation.

Cette journée de roulage sur circuit est dénommée **Classic Racing Spirit**.

Cette journée de roulage sur circuit se déroulera sur le circuit de Haute-Saintonge, situé à La Genétouze (17).

Conformément à la réglementation en vigueur, cette manifestation de roulage sur circuit n'est pas une compétition. Il n'existe aucune notion de classement, chronométrage ou temps imposé dans le cadre de cette journée de roulage sur circuit.

Selon la recommandation de la FFVE (Fédération Française des Véhicules d'Époque), au sein de laquelle l'ACSO Classic est affiliée sous le numéro 124, cette journée de roulage sur circuit a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de faire rouler leurs véhicules dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules.

La journée est organisée de façon à ce que chaque participant, quels que soient l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le roulage dans de bonnes conditions de sécurité.

ARTICLE 2 – VÉHICULES AUTORISÉS

Dans le cadre spécifique de cette journée de roulage sur circuit organisée par l'ACSO Classic, les véhicules autorisés sont :

- Les voitures à usage routier possédant un titre de circulation et ayant fait l'objet d'une homologation routière dans l'UE avec réception par type et en conformité avec celle-ci, sous réserve qu'ils aient été immatriculés ou homologués avant le 31 décembre 1994.
- Les voitures de type compétition, en complète conformité avec les prescriptions de sécurité exigées par la réglementation circuit de la FFSA, sous réserve qu'ils aient été immatriculés ou homologués avant le 31 décembre 1994.
- Les véhicules de série modifiés, ne répondant plus à la fiche de réception du véhicule, sous réserve qu'ils aient été immatriculés ou homologués avant le 31 décembre 1994.

Toutefois, le possesseur d'un véhicule immatriculé postérieurement, d'un véhicule présentant un intérêt historique ou ayant un caractère d'exception pourra faire une demande de dérogation auprès de l'organisateur qui se réserve le droit d'accepter sa participation.



CLASSIC RACING SPIRIT 2019

RÈGLEMENT

ARTICLE 3 – INSCRIPTION

Les formulaires de demandes d'inscription seront disponibles auprès de l'ACSO Classic, 8 place des Quinconces, 33000 Bordeaux, et pourront être envoyées par messagerie électronique ou être présents sur les supports de communication de l'ACSO Classic.

Les demandes d'inscriptions sont à adresser à l'ACSO Classic, par voie postale ou messagerie électronique.

Le montant des frais d'engagement est fixé à 100 euros, hors assurance.

Le paiement des frais d'engagement se fera par chèque ou carte bancaire au moment de l'inscription. L'inscription ne sera valable que suite au paiement des frais d'engagement.

La clôture des inscriptions est fixée au jeudi 7 novembre, date de réception du courrier.

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier sa décision, et ce jusqu'au jour de la journée de roulage sur circuit.

ARTICLE 4 – DÉROULEMENT

Différents plateaux seront constitués selon le poids et la cylindrée des véhicules, dans la limite de 25 véhicules sur la piste en simultané.

En fonction des inscriptions et dérogations, un ou plusieurs plateaux spécifiques seront réservés aux véhicules de collection de route, aux véhicules historiques de régularité sportive (VHRS), aux monoplaces, aux GT de prestige et aux « youngtimers ».

Chaque plateau roulera sur la piste lors de deux ou de trois séances durant la journée.

Une identification (autocollant de couleur ou autre) sera remise lors des vérifications administratives. Cette identification correspondant au plateau devra être apposée de manière permanente sur le véhicule, de préférence sur le pare-brise ou dans tous les cas à un endroit situé à l'avant et immédiatement visible par les organisateurs et par la direction du circuit.

La sécurité étant essentielle sur un circuit automobile, tout participant devra obligatoirement assister à un briefing organisé par la direction du circuit avant de prendre la piste.

La présence d'un participant uniquement sur une demi-journée est possible. Dans cette éventualité, le montant des frais d'engagement reste dû dans son intégralité, et toute présence sur la piste devra faire l'objet au préalable d'un passage par les vérifications administratives et d'un briefing obligatoire.

- À partir de 8h00 : Accueil des participants et vérifications administratives
- À 9h30 : briefing obligatoire
- De 10h00 à 12h00 : séances de roulage avec accès à la piste par plateaux
- De 12h00 à 14h00 : fermeture de la piste et pause déjeuner
- À 13h30 : briefing (*obligatoire en cas de présence uniquement sur l'après-midi*)
- De 14h00 à 17h00 : séances de roulage avec accès à la piste par plateaux
- À 17h00 : fermeture de la piste



CLASSIC RACING SPIRIT 2019

RÈGLEMENT

Chacune des séances dure 20 minutes, entrecoupées d'arrêts pour permettre aux véhicules en piste de rejoindre la voie des stands.

Le drapeau à damier est présenté 3 minutes avant les heures de fermeture de la piste.

Tableau de signification des drapeaux :

DRAPEAU JAUNE ET/OU FEU JAUNE
Danger ralentir immédiatement
Interdiction de dépasser



DRAPEAU ROUGE ET/OU FEU ROUGE
Arrêt de la séance, rentrer aux stands lentement
Interdiction de dépasser



DRAPEAU NOIR OU NOIR & ROND ORANGE
Arrêt au prochain tour du véhicule



DRAPEAU A DAMIER
Fin de la séance, rentrer aux stands lentement



Dans l'enceinte du circuit, la circulation est limitée à 30 km/h sur les voies d'accès et les parkings, et à 15 km/h sur le paddock et la voie des stands. Aucun stationnement sur les espaces verts ou sur les trottoirs n'est autorisé.

L'accès à la piste sera contrôlé par des personnes de l'organisation.

Concernant la pause déjeuner, et conformément au règlement intérieur du circuit, il est interdit de faire des barbecues. Par ailleurs, la consommation de boisson alcoolisée est interdite dans l'enceinte du circuit. La direction du circuit se réserve le droit de recourir à des contrôles à l'éthylotest. Dans le cas d'un contrôle positif, aucun accès à la piste ne pourra être accordé par la direction du circuit et par l'organisateur, et aucun remboursement des frais d'engagement ou de toute autre somme ne pourra être demandée.



CLASSIC RACING SPIRIT 2019

RÈGLEMENT

ARTICLE 5 – CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les caractéristiques techniques du véhicule seront contrôlées lors de des vérifications administratives. Tout participant devra lire et signer une décharge de responsabilité et le règlement intérieur du circuit, et s’y conformer durant toute la journée.

De plus, une attestation d’assurance responsabilité civile, dont le contrat couvre le conducteur, les éventuels passagers transportés et les éventuels dommages causés aux installations du circuit, devra être présentée lors des vérifications administratives. À défaut, une assurance responsabilité civile devra être prise pour la journée, en sus des frais d’inscriptions.

Les participants devront être équipés de casques, de gants, et de ceintures de sécurité ou harnais.

L’émission sonore maximale autorisée par la direction du circuit est de 89 décibels. Le non-respect de cette règle entrainera l’exclusion du contrevenant sans possibilité de remboursement.

L’organisateur et/ou la direction du circuit peut refuser le départ du véhicule, ou en déclarer l'exclusion immédiate, si celui-ci est jugé, par elle, non conforme à l'esprit d'époque et/ou de la journée, non conforme au règlement ci-dessus, non conforme aux normes techniques ou administratives, ou jugé dangereux, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, et sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement par le participant.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

La journée de roulage sur circuit sera présentée dans les supports traditionnels de communication de l’ACSO Classic (bulletin mensuel, site internet, Facebook) et potentiellement sur d’autres supports ponctuels (articles dans des revues, interviews,...). Cette présentation pourra être générale ou préciser nominativement la présence de participants.

Les organisateurs se réservent le droit de prendre des photos ou des vidéos des véhicules et de leurs occupants lors de la journée. Celles-ci seront diffusables et publiables dans les supports de communication traditionnels ou ponctuels de l’ACSO Classic, et conservées pour archivage.

ARTICLE 7 – ASSURANCES

Une police d'Assurance responsabilité civile sera souscrite par les organisateurs pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n’étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

ARTICLE 8 – APPLICATION DU RÈGLEMENT

De par son engagement à la journée de roulage sur circuit, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge la direction du circuit, l’ACSO Classic ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'organisation.



CLASSIC RACING SPIRIT 2019

RÈGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'organisation et seront sans appel. AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de cette journée de roulage sur circuit.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la journée de roulage sur circuit.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la journée de roulage sur circuit ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

La direction du circuit se réserve le droit de modifier les horaires pour des raisons de sécurité, d'organisation et de tranquillité publique.

Je soussigné
reconnais avoir lu le présent règlement et en accepte les clauses.

Date :

Signature :